

Abstract - Groupe n°7 - tuteur : PD Dr Arnaud Chiolero

Quelles sont les attentes des nouvelles stratégies de prévention des alcoolisations aiguës chez les jeunes à Lausanne?

Méric Albertin, Grégoire Brun, Davy Cabrio, Simon Carrel, David Schnegg

Problématique

La consommation d'alcool en soirée chez les jeunes adultes à Lausanne pose problème. Chaque fin de semaine, elle mène à la congestion des services de santé et particulièrement des services d'urgence et à des troubles à l'ordre public. Elle a aussi des conséquences sur la santé des consommateurs ; 20% de la population a une consommation à risque aiguë ou chronique. Cette situation a mené à un renforcement de la prévention structurelle sous la forme de nouvelles mesures communales et cantonales limitant la vente d'alcool à emporter entre 21h et 6h à Lausanne, exclusion faite du vin. L'élaboration de cette loi a été menée en tenant compte d'enjeux médicaux, économiques et sécuritaires.

Objectifs

- 1) Décrire les processus et arguments médicaux, économiques et sécuritaires ayant abouti à l'élaboration de la loi limitant la vente d'alcool le soir à Lausanne et les effets escomptés de cette loi.
- 2) Comparer les effets attendus de l'application de cette loi avec l'effet ressenti par les différents acteurs impliqués, tels que les jeunes adultes consommateurs d'alcool et les services de santé.

Méthodologie

- 1) Nous avons étudié les textes de loi et leurs enjeux, tant par la littérature que par différentes interviews.
- 2) Nous avons confronté les avis de différents experts au travers d'interviews guidées par des questionnaires (questions ouvertes, fermées, communes et spécifiques). Ces experts sont des représentants du Groupe Romand d'Etude des Addictions (GREAA), d'Addiction Suisse, de la brigade des mineurs de Lausanne, de l'Observatoire de la Sécurité de la ville de Lausanne, le médecin chef du service d'alcoologie du CHUV ainsi que deux politiciens (PS et UDC) impliqués dans la problématique.

Résultats

La vente d'alcool est régulée en Suisse au niveau fédéral, cantonal et communal. Au niveau fédéral, les impôts, taxes et la publicité sont régulés selon une tendance actuelle libérale (exonérations fiscales pour les petits producteurs) ne tenant pas compte des enjeux de santé publique. Dans le canton de Vaud, la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), récemment modifiée, prend en compte cette problématique en interdisant la vente d'alcool à emporter, exception faite du vin, après 21h.

À Lausanne, la modification du règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), récemment proposée par la municipalité et actuellement en révision par le service juridique de la ville, se voulait plus restrictive, proposant une interdiction dès 20h et touchant tous les alcools, vin compris. L'inclusion du vin a toutefois été abandonnée par compromis politique. Ces modifications s'inscrivent dans un débat opposant les enjeux économiques et de santé publique. L'alcool rapporte plus d'argent à l'État et aux producteurs qu'il n'en coûte en matière de prévention et santé.

Tant les milieux de prévention que les milieux politiques et sécuritaires sont favorables à la modification de la LADB qui diminuerait, selon certains experts, la consommation spontanée des jeunes. L'hypothèse du report de la consommation sur le vin suite à son exclusion de la loi est plausible selon les experts mais ne pourra être évalué qu'après son application.

Les lois actuelles ciblent uniquement l'offre ; les experts proposent de modifier l'image associée à la consommation d'alcool, ce qui diminuerait la demande. Ils regrettent que la politique fédérale ait mené à la réduction du prix des alcools forts, alors que la mesure de prévention la plus efficace serait de les augmenter.

Selon certains experts, la situation sécuritaire en soirée a favorablement évolué ces dernières années avec une diminution des actes violents. Ce changement serait partiellement dû à des mesures ne ciblant pas directement l'alcool telles que la responsabilisation des tenanciers d'établissements de nuit et la formation de travailleurs sociaux.

Suite à la baisse des prix des alcools forts à la fin des années 1990, le CHUV a observé une forte augmentation des admissions aux Urgences pour alcoolisation aiguë. Celle-ci a duré jusqu'en 2011. Ce nombre semble s'être depuis stabilisé à un haut niveau.

Un lien est clairement établi entre la fréquence des alcoolisations aiguës durant la jeunesse et l'alcoolodépendance à l'âge adulte. Une politique de prévention efficace sur les alcoolisations aiguës pourrait donc diminuer les nouveaux cas de dépendance.

Conclusion

Contrairement à une politique fédérale ne prenant pas en compte les enjeux de santé publique en matière d'alcoolisations aiguës des jeunes, les politiques vaudoises et lausannoises auraient un effet positif dans ce domaine. Selon les experts, des mesures complémentaires pourraient cependant être envisagées afin d'atteindre un impact encore plus important.

Les effets ressentis de la modification de ces lois sont difficilement évaluables pour l'instant ; les données de la littérature nous laissent penser que la baisse des prix au niveau fédéral induira une augmentation de la consommation d'alcool chez les jeunes. On ne sait pas dans quelle mesure les politiques du canton de Vaud et de Lausanne pourront s'opposer à cette éventuelle hausse de la consommation. Cette question mérite d'être évaluée.

Mots clés

prévention ; alcool ; Lausanne ; jeunes ; horaires

Date : 26 juin 2015

Bitures express à Lausanne : où en est-on?

Nouvelles stratégies de prévention des alcoolisations aiguës chez les jeunes

Méric Albertin, Grégoire Brun, Davy Cabrio, Simon Carrel, David Schnegg

Introduction

La consommation d'alcool en soirée chez les jeunes adultes à Lausanne pose problème. Chaque fin de semaine, elle mène à la **congestion des services d'urgence** et à des **troubles à l'ordre public**. Elle a aussi des conséquences sur la santé de ses consommateurs ; 20% de la population a une consommation à risque aiguë (biture express ou alcoolisations aiguës) ou chronique.

La problématique de la consommation d'alcool chez les jeunes englobe des enjeux **sanitaires, sécuritaires et économiques**. C'est pourquoi le canton de Vaud et la ville de Lausanne ont décidé de renforcer la prévention.

Les impôts, taxes, publicité sont régulés au niveau fédéral. Actuellement, la politique fédérale **favorise les petits producteurs par des exonérations fiscales** ; la tendance est à la diminution des prix de l'alcool en Suisse (4^{ème} pays le plus libéral en Europe).

La loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) a été modifiée en janvier 2015. Les nouveaux articles comprennent **l'interdiction de la vente d'alcool à emporter, exception faite du vin, après 21h**.

La ville de Lausanne a initié en février 2015 la modification du règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins (RHOM), qui se voulait plus restrictive que la LADB en **interdisant la vente de tous les alcool dès 20h**. La municipalité n'a finalement pas interdit la vente de vin en soirée.

Objectifs

- Décrire les processus et arguments **sanitaires, sécuritaires et économiques** ayant abouti à l'élaboration de la loi limitant la vente d'alcool le soir à Lausanne et les effets escomptés de cette loi
- Comparer les **effets attendus de l'application de cette loi avec l'effet ressenti** par les différents acteurs impliqués, tels que les jeunes adultes consommateurs d'alcool et les services de santé

Méthodologie

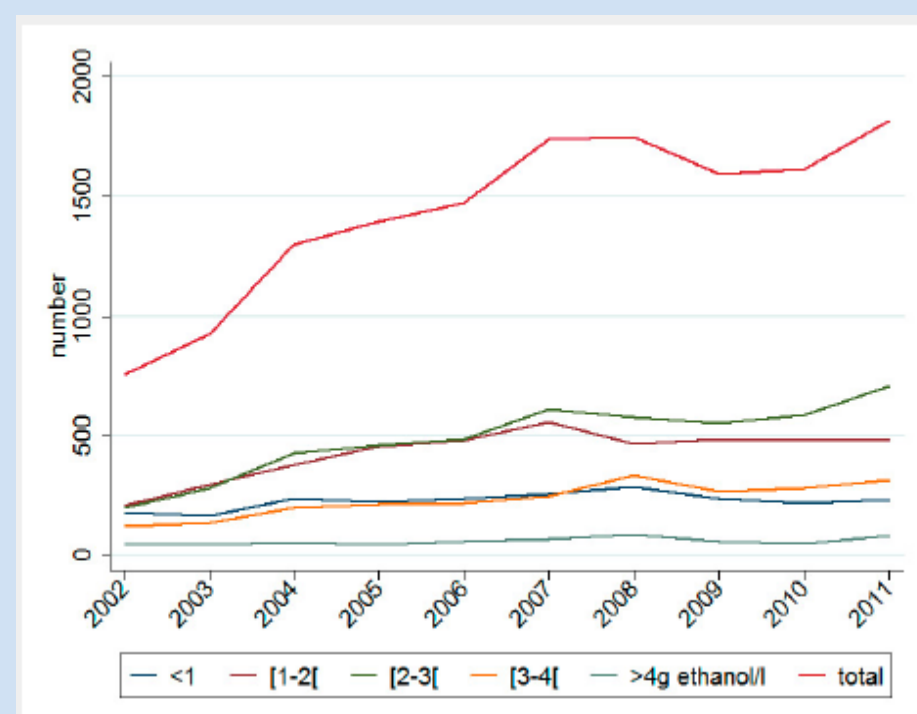
- Nous avons étudié **les textes de loi** et leurs enjeux, tant par la littérature que par différentes interviews
- Nous avons confronté les **avis de différents experts** au travers d'interviews guidées par des questionnaires (questions ouvertes, fermées, communes et spécifiques). Ces experts sont des représentants du Groupe Romand d'Études des Addictions (GREAA), d'Addiction Suisse, de la brigade des mineurs de Lausanne, de l'Observatoire de la Sécurité de la ville de Lausanne, le médecin chef du service d'alcoolologie du CHUV ainsi que deux politiciens (PS et UDC) impliqués dans la problématique

Résultats

Santé

De nombreuses mesures de prévention permettent de diminuer la consommation d'alcool chez les jeunes via une **restriction de l'accès**, telles que :

- **Limitation des horaires de vente**
- **Diminution du nombre de points de vente**
- **Augmentation du prix**



La politique fédérale impose peu de restrictions sur le prix. Suite à la baisse des prix des alcools forts à la fin des années 90, le CHUV a observé une **forte augmentation des admissions aux Urgences pour alcoolisation aiguë**.

Étant donné que les cantons et les communes **ne peuvent pas agir sur les prix**, ils n'ont pas d'autre choix que de restreindre les horaires de vente d'alcool **pour diminuer l'accessibilité**.

Un lien a été établi entre la fréquence des alcoolisations aiguës durant la jeunesse et l'alcoolodépendance à l'âge adulte ; une politique de prévention efficace diminuerait donc les nouveaux cas de dépendance.

Sécurité

- Les problèmes sécuritaires nocturnes à Lausanne ont globalement été réduits ces dernières années
- La littérature et les experts s'accordent sur le fait que la **consommation d'alcool exacerbe la violence**
- Les experts pensent que la **limitation des horaires de vente de l'alcool à emporter diminuerait davantage les actes de violence** via une diminution de la consommation

Économie

- La régulation de la vente d'alcool **oppose les intérêts des producteurs d'alcool et de la santé publique**
- Le canton de Vaud est un important **producteur de vin**, d'où la nécessité de trouver un **compromis** pour faire passer des mesures de santé publique, d'où l'exception du vin dans la LADB et le RHOM
- En Suisse, l'alcool rapporte plus d'argent qu'il n'en coûte et pèse donc favorablement dans la balance économique
- La consommation d'alcool occasionne cependant un **coût social** important, notamment à cause des accidents de la circulation

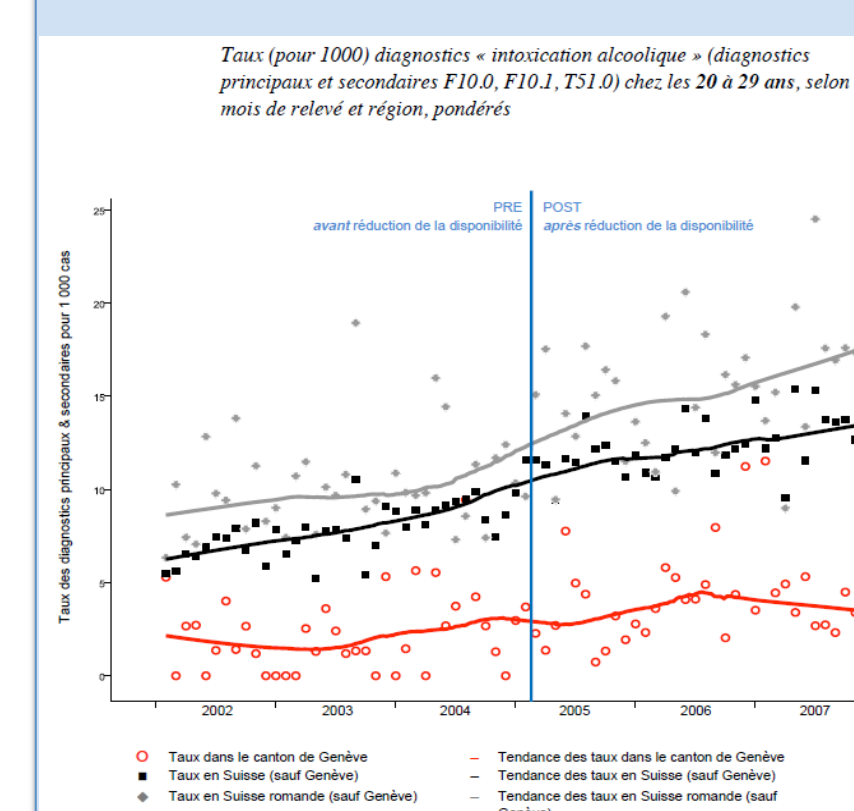
Vin

L'interdiction ou non de la vente de vin à emporter est au centre d'un **important débat**, dans lequel s'opposent les arguments suivants :

En faveur de l'interdiction du vin	Contre l'interdiction du vin
ENJEUX ÉCONOMIQUES	
- Risque d'une dégradation de l'image du vin à cause d'un report de la consommation des jeunes sur celui-ci, ce qui occasionnerait une diminution des ventes sur le long terme	- Viticulteurs ont peur de perdre de l'argent
	- Les jeunes se reporteraient sur les vins de basse qualité, et l'image du vin de qualité n'en sera pas affectée
ENJEUX SANITAIRES ET SÉCURITAIRES	
- Il y a un risque de report de la consommation des jeunes en soirée sur le vin et que les modifications soient donc inefficaces à long terme	- Les jeunes consomment peu de vin ; la vente de vin en soirée ne représente pas un risque pour leur santé
	- L'autorisation du vin représente un compromis politique permettant l'adoption de mesures protégeant la jeunesse

Exemple de Genève

- En 2005, le canton de Genève a interdit la vente d'alcool à l'emporter entre 21h et 7h



- La mise en vigueur de cette interdiction a globalement eu un **effet positif sur le nombre d'intoxications aiguës** à l'alcool chez les jeunes
- Suite à l'introduction de cette mesure, l'augmentation du nombre d'hospitalisations chez les 20-29 ans a été moins forte que pour les autres cantons

- Cet effet est expliqué au moins en partie par le fait que l'achat d'alcool dans les bars et les discothèques est trop coûteux pour cette tranche d'âge et que la vente à emporter est nettement meilleur marché
- Cet exemple tend à **prouver l'efficacité de la limitation des horaires** de vente d'alcool le soir
- L'exemple de Genève a donc servi d'inspiration au canton de Vaud pour la modification de la LADB.

Discussion

Notre travail nous a confronté aux limites suivantes :

- Il n'y a que **peu de littérature suisse** sur le sujet
- Nous n'avons pas trouvé d'études comparant la restriction des horaires de vente et l'augmentation des prix
- Le **nombre d'experts** interrogés est restreint, spécifiquement dans le domaine de la santé
- Les **jeunes consommateurs** n'ont pas été interrogés par difficulté d'obtenir un échantillon représentatif
- Le nombre de politiciens interrogés n'est pas suffisant pour représenter le paysage politique du canton de Vaud
- Les nouvelles lois **ne sont pas encore appliquées**, ce qui complique l'évaluation de leurs effets

Après la réalisation de ce travail de recherche, nous nous accordons sur les points suivants :

- L'exclusion du vin n'est **pas cohérente** en matière de santé publique, mais **permet l'adoption d'une loi** certainement efficace en matière de prévention. Un **report sur le vin est plausible** et son évaluation sera nécessaire
- La **politique fédérale en matière d'alcool est inadaptée** ; la littérature nous montre que l'action sur les prix de l'alcool est la mesure de prévention la plus efficace et aurait un effet sur tout le pays
- Des **mesures éducationnelles** devraient compléter les mesures existantes.

Conclusion

Les **effets ressentis** de la modification de ces lois sont difficilement évaluables pour l'instant ; les données de la littérature nous laissent entrevoir les conséquences négatives de la politique fédérale en terme d'augmentation de consommation d'alcool chez les jeunes. Nous ne savons pas dans quelle mesure les politiques du canton de Vaud et de Lausanne pourront s'opposer aux conséquences de la politique fédérale. Cette question mérite d'être évaluée.

Remerciements : Arnaud Chiolerio, PD ; Jean-Luc Chollet, député UDC au Grand-Conseil vaudois ; Jean-Bernard Doeggen, chef du service d'alcoolologie du CHUV ; Jean-Marc Granger, responsable de la Brigade jeunesse ; Corine Kibora, porte-parole d'Addiction Suisse ; Rebecca Ruiz, conseillère nationale PS ; Jean-Félix Savary, secrétaire général du GREAA ; Mathias Schaer, délégué à l'Observatoire de la sécurité de la ville de Lausanne
Contact : david.schnegg@unil.ch
Bibliographie
• Admissions of patients with alcohol intoxication in the emergency department: a growing phenomenon [Internet]. Swiss Medical Weekly. Available from: http://blog.smw.ch/admissions-of-patients-with-alcohol-intoxication-in-the-emergency-department-a-growing-phenomenon/ (Accessed June 22nd 2015).
• AMPHORA [Internet]. Addiction Suisse. Available from: http://www.addictionsuisse.ch/recherche-scientifique/amphora/ (Accessed June 22nd 2015).
• La prévention dans le canton de Genève: effet des mesures de restriction d'accès à l'alcool [Internet]. Sucht Schweiz. Available from: http://www.addictionsuisse.ch/actualites/articles/article/la-prevention-dans-le-canton-de-geneve-effet-des-mesures-de-restriction-d-access-a-lalcool-1/ (Accessed June 15th, 2015).
• Office fédéral de la santé publique - Alcool [Internet]. Available from: http://www.bag.admin.ch/themen/drogen/00039/index.html?lang=fr (Accessed June 10th, 2015).